Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570608A
Centre d'intérêt: 610

Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Au coeur de la formation et des besoins du marché du travail : la personne et ses choix de carrière : mémoire de la Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec présenté à la Commission de l'éducation chargée de faire le point sur l'enseignement collégial québécois, 1er octobre 1992. -- Mont-Royal : La Corporation, [1992].
30 p. ; 28 cm + résumé (15 p.).

Titre de la couv.

Descripteur(s): Orientation scolaire * Orientation professionnelle * Conseiller d'orientation * Rôle * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le mémoire de la Corporation aborde d'abord la problématique d'ensemble dans laquelle se situe l'orientation scolaire et professionnelle. Il traite ensuite de la problématique de l'orientation des jeunes adultes et des adultes dans le contexte d'un marché du travail mouvant, de l'aide qu'ils reçoivent à ce niveau et de quelques obstacles systémiques à leur orientation. Puis, il commente plus spécifiquement quelques pistes suggérées par le Conseil des collèges concernant l'orientation. Finalement, il formule des recommandations ayant trait à la formation collégiale en s'attardant plus spécialement à l'aide directe et indirecte à l'orientation.

069M

95-70608-A

99 M

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H

REÇU le
28 JUIN 1994
Rép.:

MÉMOIRE

de la

Corporation professionnelle des conseillers
et conseillères d'orientation du Québec

CO

Ce texte
C.P. à Raymond Côté
1. Collaris
vice-président commission
et élève chargé.

AU COEUR DE LA FORMATION ET DES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL: LA PERSONNE ET SES CHOIX DE CARRIERE

présenté à la

Commission de l'éducation
chargée de faire le point sur l'enseignement
collégial québécois

1er octobre 1992

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES
D'ORIENTATION DU QUÉBEC

1100, avenue Beaumont
Bureau 520
Ville Mont-Royal (Québec)
H3P 3E5
Tél.: 1-800-363-2643
Mtl.: (514) 737-4717
Fax: (514) 737-6431

TABLE DES MATIERES

Présentation de notre organisme 3

INTRODUCTION 4

PROBLÉMATIQUE D'ENSEMBLE

Les prévisions des besoins en main-d'oeuvre 6

Les informations sur les métiers en pénurie 8

Le difficile arrimage de la formation et des besoins du marché du travail 9

PROBLÉMATIQUE DE L'ORIENTATION 12

Les jeunes adultes 15

Les adultes 19

Quelques obstacles systémiques à l'orientation 20

RECOMMANDATIONS

La formation collégiale 22

L'aide directe et indirecte à l'orientation 23

CONCLUSION 30

71-310
703659

Présentation de notre organisme

La Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est une corporation à titre réservé, régie par le Code des professions. Son mandat est de protéger le public en s'assurant de la qualité des services professionnels offerts par ses membres et en garantissant au public tous les droits de recours prévus par les lois professionnelles.

L'admission à la Corporation exige d'avoir complété des études universitaires de deuxième cycle avec une spécialisation en orientation scolaire et professionnelle. La formation porte notamment sur la psychologie et les méthodes propres à l'orientation; elle comporte des connaissances théoriques et pratiques sur la dynamique de l'individu, celle du travail humain et sur la relation dynamique entre l'individu et le travail.

La Corporation compte un peu plus de 1 500 membres travaillant dans différents secteurs. Le secteur de l'éducation regroupe 60,4% des membres se répartissant à l'ordre élémentaire (2%), secondaire (34,4%), collégial (8,2%), universitaire (4,8%), et à l'éducation des adultes (11%). Les autres secteurs de travail sont la main-d'oeuvre et les ressources humaines (10,2%), les affaires sociales (10%), la pratique privée (8,6%), l'entreprise privée (2,8%). Les derniers 8% se répartissent dans des milieux très diversifiés. Il est à noter que la demande pour des services privés a considérablement augmenté au cours des dernières années et que, parmi l'ensemble des conseillers et conseillères d'orientation, 24% d'entre eux offrent des services privés à temps partiel.

Notre expertise particulière nous amène à jouer un rôle conseil, tant auprès des individus que des organismes, pour toute question traitant de planification et de gestion des carrières. L'objet de notre travail porte sur l'interrelation de l'individu avec son environnement, à travers les études, le travail, la vie personnelle et sociale. Les difficultés vécues par l'individu à ce niveau, difficultés qui se manifestent le plus souvent par une indécision chronique, une absence de buts vocationnels, un dysfonctionnement dans les études, au travail ou dans la vie, ainsi que les difficultés engendrées dans les organismes, nous concernent plus particulièrement.

INTRODUCTION

La Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec accueille favorablement l'idée d'une consultation générale sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois. La société québécoise, et les individus qui la composent, ont beaucoup changé depuis vingt-cinq ans, aussi il s'avère approprié de réviser la mission et les pratiques des institutions d'enseignement appelées à former les individus qui en façonneront l'avenir.

Les critiques ont été nombreuses au cours des dernières années et des signaux d'alarme se sont fait entendre concernant la préparation donnée par les maisons d'enseignement et la capacité de la future main-d'oeuvre à relever les défis actuels, tant sur le plan économique que sur le plan social. Le rôle spécifique des conseillers et conseillères d'orientation porte sur tous les aspects de la relation dynamique entre l'individu et le travail, nous intervenons à toutes les étapes de la vie des individus en ce qui concerne leur cheminement personnel, scolaire et professionnel. Aussi, nous sommes particulièrement préoccupés par les questions de formation et de main-d'oeuvre. Nous tenons à faire connaître notre point de vue sur la situation actuelle et à fournir des pistes d'action pour orienter l'avenir de l'enseignement collégial québécois. Nous avons donc réuni des praticiens et des praticiennes des collèges pour discuter de cette importante question et vous livrons ici l'essentiel de nos réflexions.

Le Conseil des collèges ayant déjà procédé à une première consultation sur les collèges et les besoins pour l'an 2 000, nous nous sommes penchés plus particulièrement sur son rapport intitulé: "L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation". Sans commenter en détail tous les aspects de ce volumineux rapport, nous désirons tout de même faire part de nos principales réactions et apporter une contribution spécifique en regard de notre expertise, compte tenu de l'importance de ces nouvelles orientations pour l'avenir de notre société.

Nous avons constaté que le Conseil, à l'instar de tous les partenaires socio-économiques, a accordé une grande place à l'orientation scolaire et professionnelle dans ses réflexions. Nous ne pouvons qu'entériner l'importance de cette question qui demeure toujours en filigrane dès que les questions de formation et de main-d'oeuvre sont touchées. Nous croyons cependant que certains aspects des recommandations du Conseil risquent de compromettre l'atteinte des objectifs fixés et nous ne pouvons les passer sous silence.

Aussi, dans le présent mémoire, nous aborderons d'abord la problématique d'ensemble dans laquelle se situe l'orientation. Nous traiterons ensuite de la problématique de l'orientation, des jeunes adultes et des adultes dans le contexte d'un marché du travail mouvant, de l'aide qu'ils reçoivent actuellement à ce niveau et de quelques obstacles systémiques à leur orientation. Puis, nous commenterons plus spécifiquement quelques pistes suggérées par le Conseil en regard de l'orientation. Finalement, nous formulerons des recommandations ayant trait à la formation collégiale, en nous attardant plus spécialement à l'aide directe et indirecte à l'orientation avant de conclure.

PROBLÉMATIQUE D'ENSEMBLE

Dans son rapport, le Conseil des collèges identifie un certain nombre de lacunes à combler pour que les collèges disposent de tous les atouts qui leur permettraient de préparer adéquatement les élèves à leur cheminement ultérieur (p. 102). Il mentionne notamment l'insuffisance de données exhaustives et fiables sur les besoins prévisibles en main-d'oeuvre, les déficiences dans les services d'information scolaire et professionnelle mis à la disposition des élèves et le manque de clarté et d'unité dans les messages véhiculés par le monde du travail concernant leurs attentes à l'égard du type de formation à donner aux techniciens et aux techniciennes. Il existe bel et bien des lacunes à ce niveau. Cependant, nous croyons qu'il y a lieu de préciser, dès le départ, la portée exacte du rôle de ces différents éléments dans la situation d'ensemble pour s'assurer que les solutions envisagées par la suite permettent réellement d'améliorer la situation.

Les prévisions des besoins en main-d'oeuvre

Les événements susceptibles d'affecter grandement les besoins du marché du travail ne se limitent plus à la conjoncture économique et politique locale mais relèvent maintenant de la conjoncture mondiale. De ce fait, ces événements sont de plus en plus nombreux, diversifiés et imprévisibles, rendant quasi impossible la tâche de prévoir avec une certaine exactitude les besoins du marché du travail à plus ou moins long terme. Les prévisions ont certainement une valeur au niveau des grandes tendances en besoins de main-d'oeuvre, mais ne peuvent pas vraiment s'appliquer à un individu en particulier qui, lui, n'est pas une probabilité.

Les prévisions se font généralement à partir des emplois traditionnels du marché du travail; elles ne tiennent pas comptent des débouchés nouveaux pour chaque programme de formation professionnelle et n'incluent pas des emplois inexistants au moment de l'étude. De plus, le temps requis pour recueillir et analyser les données nécessaires à la production de telles études les rend presque désuètes dès leur diffusion.

Les relances de diplômés, quant à elles, tentent de nous informer sur les tendances du marché du travail par la connaissance des conditions d'insertion professionnelle des diplômés. Encore là, le temps requis pour faire l'enquête et analyser les données occasionnent des délais importants. Les informations diffusées réfèrent à des cohortes de diplômés d'il y a déjà quelques années et à leur insertion professionnelle au cours des années passées. Par exemple, les données sur "La situation au 31 mars 1990 des diplômés de 1988-1989 de la formation collégiale générale et professionnelle" ont été publiées dans "La relance au collégial" en février 1991.

Ces relances contiennent des indications parfois précieuses sur des tendances du marché du travail mais leur valeur prédictive est limitée compte tenu de l'évolution rapide du marché du travail, du délai de production de ces données et du délai entre le moment du choix d'un programme d'études (moment où ces données sont utiles aux individus) et le moment de la sortie des études.

Un des objectifs, fort louable, des institutions procédant à une relance de ses diplômés, est de recueillir des informations qui leur permettraient d'adapter leurs programmes de formation. Cependant, la façon dont les questions sont posées, concernant la correspondance entre la formation et l'emploi occupé, risque souvent de provoquer des distortions importantes de la réalité. En effet, nous avons pu observer que les diplômés interprètent de telles questions de bien des façons. Certains considèrent la correspondance immédiate entre le titre du diplôme et le titre du poste occupé, d'autres considèrent la correspondance entre les contenus des cours et les tâches à accomplir dans l'emploi occupé, alors que certains considèrent la correspondance entre le secteur de travail traditionnel du domaine d'études et le secteur de travail de l'emploi occupé. Peu d'entre eux semblent considérer leur formation postsecondaire comme une formation de base pertinente pour occuper des emplois ayant peu de liens au niveau du contenu, mais dont les tâches font appel à l'utilisation des habiletés développées par la formation. Il en résulte que les réponses concernant la correspondance entre la formation et l'emploi ont des significations très diversifiées et que les interprétations deviennent hasardeuses pour ne pas dire dangereuses dans leur simplification.

Les informations sur les métiers en pénurie

Par ailleurs, même si nous pouvions connaître parfaitement les besoins futurs du marché du travail et que nos programmes de formation y étaient parfaitement adaptés, cela ne signifie pas que les individus choisiraient de s'y former en se répartissant exactement selon les besoins du marché du travail.

Il serait illusoire de croire qu'une meilleure information sur les emplois en pénurie, même accompagnée d'une revalorisation sociale des métiers, suffira pour que les individus s'inscrivent dans les programmes de formation concernés. C'est méconnaître à la fois la dynamique de l'individu et celle du travail. Encore faut-il avoir les aptitudes requises et un minimum d'intérêt envers un métier pour envisager de s'y diriger. Encore faut-il qu'un tel choix ait un minimum de sens dans sa vie et représente un potentiel de satisfaction pour susciter une motivation en lien avec ses besoins et sa réalité, une action subséquente et le développement de compétences appropriées. Encore faut-il posséder les antécédants scolaires appropriés.

Nous transmettons déjà abondamment les informations sur les métiers en pénurie. Quotidiennement, nous constatons qu'elles ne suffisent pas à donner un sens à un choix professionnel. Aussi attrayantes, pertinentes et à jour qu'elles soient, ces informations n'attirent qu'un nombre limité de personnes dans ces métiers. Certaines personnes ayant déjà une identité bien formée et un projet vocationnel embryonnaire vont se reconnaître dans ces métiers. D'autres, se laissant attirer par le désir d'avoir un emploi à tout prix, risquent cependant de décrocher dès le début des études face aux difficultés inévitables d'une tâche qui ne leur convient pas, ou de ne pas réussir à conserver leur emploi par la suite, faute d'avoir développé les compétences suffisantes. Évidemment, de telles situations risquent de provoquer un gaspillage important de ressources humaines et matérielles et une démobilisation sociale.

A l'inverse, il peut arriver qu'un métier en pénurie ayant fait l'objet d'une large publicité et pour lequel du recrutement intensif a pu être fait, obtienne tout à coup la faveur populaire. Il y a alors un risque de transformer une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée en surplus de main-d'oeuvre. Un tel phénomène peut survenir très rapidement, la planification à courte vue comporte des risques importants.

Le difficile arrimage de la formation et des besoins du marché du travail

Malheureusement, il n'existe aucune recette permettant d'arrimer parfaitement les compétences des individus de toute une société avec les besoins des employeurs de cette même société. Cependant, les informations sur les métiers en pénurie ont beaucoup plus de chances de trouver une résonance chez l'individu lorsque ces informations sont intégrées dans une démarche d'orientation.

La démarche d'orientation vise à aider la personne à organiser son expérience individuelle pour l'intégrer et en arriver à identifier les compétences qu'elle peut et veut développer. Ce n'est qu'à ce moment que la personne sera en mesure d'intégrer de nouvelles informations et de nouvelles expériences pour s'adapter continuellement à l'environnement. Ce n'est qu'à travers une démarche d'orientation que les informations sur certains métiers en pénurie pourront prendre un sens et attirer des personnes motivées et capables de s'adapter à un environnement changeant.

La question de savoir si les institutions d'enseignement collégial doivent répondre aux attentes exprimées par les employeurs, par les étudiants ou par leurs parents, est une question piégée. Il est dangereux de prendre pour acquis que les programmes de formation postsecondaire doivent établir une correspondance directe avec les emplois éventuels des futurs diplômés.

Les attentes exprimées de part et d'autres, quant à ce qu'on devrait retrouver dans les programmes de formation postsecondaire, sont soit confuses, soit contradictoires sauf en ce qui concerne les habiletés de base en lecture, en écriture et en calcul. On veut une formation très pointue correspondant à un emploi spécifique qui sera disponible à la fin des études, et on veut la polyvalence pour pouvoir s'adapter aux changements.

Il serait dangereux de soumettre la formation postsecondaire à tous les impératifs immédiats du marché du travail actuel. Nous risquons alors de former une main-d'oeuvre qui sera vite sclérosée et dépassée. L'éducation doit procéder d'une vision plus large et à plus long terme. Priver les individus de leur capacité à influencer leur destin, par une vision limitative de ce qu'ils peuvent faire, constitue certainement le meilleur moyen de vouer une société à l'échec.

La main-d'oeuvre est constituée d'individus et n'est pas seulement une masse uniforme. En les formant bien individuellement, ils modifieront la société et le marché du travail; ils maîtriseront l'environnement plutôt que de s'y asservir; ils trouveront des façons nouvelles de répondre aux besoins de la société.

On ne pourra jamais garantir qu'on aura assez de personnel avec telle qualification, pour utiliser telle technologie, en telle année. Il nous restera alors à trouver une autre façon de procéder plus conforme aux individus de notre société. Dans une société qui se veut démocratique, il apparaît plus souhaitable d'asservir le marché du travail aux individus que d'asservir les individus au marché du travail. Il faut cependant s'assurer de former des individus capables de le faire intelligemment en considérant les défis à relever.

On entend beaucoup parler des compétences de base en lecture, en écriture et en calcul nécessaires aux nouveaux emplois. Cependant, on entend peu parler des nouvelles compétences personnelles que les individus doivent posséder pour composer avec les changements du marché du travail, pour se mouvoir dans la nouvelle structure des emplois et pour influencer tant la direction que la nature de ces changements.

Les travailleurs et les travailleuses de l'avenir devront faire preuve de souplesse, d'ouverture d'esprit, de polyvalence, d'esprit d'analyse et de synthèse, de créativité, d'initiative, d'une bonne capacité d'adaptation, de la capacité de faire face à l'insécurité et à l'inconnu. Ils devront se perfectionner continuellement, être capables de se réorienter régulièrement, d'utiliser leur formation de différentes façons, d'accomplir des tâches de plus en plus complexes et diversifiées et de trouver des solutions nouvelles aux problèmes. Ils devront être en mesure de traiter toutes sortes d'informations pour prendre des décisions personnelles et des décisions professionnelles, être capables de communiquer et d'entretenir des relations interpersonnelles. Ils devront être bien outillés pour faire face aux situations nouvelles et relever les défis actuels et à venir (Conseil économique du Canada, "L'emploi au futur", 1990).

Actuellement, le défi dont on entend le plus parler est celui de la prospérité économique individuelle et collective. Bien entendu la formation postsecondaire est essentielle pour relever ce défi, mais la formation ne doit pas viser seulement à relever des défis économiques, elle doit viser l'avancement de la société. La prospérité d'une société ne se mesure pas uniquement à ses richesses matérielles, mais aussi à la façon dont elle considère les individus qui la composent, c'est-à-dire pas seulement comme des outils.

Par ailleurs, une des attentes exprimées concerne l'insertion professionnelle des diplômés, ou la disponibilité d'employés qualifiés, selon que l'on se place du point de vue des diplômés ou de celui des employeurs. Cette attente concerne un désir légitime de contribution sociale et économique. Pour y répondre, il nous reste à comprendre plus en profondeur le phénomène de l'insertion professionnelle et à avoir une vision prospective des besoins de la société (et non pas seulement des prévisions économiques des besoins en main-d'oeuvre) et des actions contributives (différentes façons de répondre aux besoins de la société).

PROBLÉMATIQUE DE L'ORIENTATION

A l'instar de beaucoup d'autres partenaires, nous croyons que le décrochage scolaire, la désaffectation de la formation professionnelle et la faible diversification des choix professionnels des filles sont lourds de conséquences pour les individus, la société en général et la main-d'oeuvre en particulier. Ces problématiques font partie de nos préoccupations quotidiennes et de nos cibles d'intervention depuis longtemps déjà. Nous entendons donc poursuivre nos efforts, en concertation avec les partenaires impliqués, pour continuer à améliorer la situation.

Par ailleurs, force nous est de constater que la méconnaissance de la problématique de l'orientation scolaire et professionnelle amène souvent les différentes instances à envisager des solutions de surface pour des problèmes de fond. Les résultats ne peuvent être alors que mitigés. Aussi, avons-nous voulu illustrer quelque peu la dynamique de l'orientation avant d'aborder les pistes d'action proposées par le Conseil des collèges concernant l'aide à l'orientation.

Le but de l'orientation scolaire et professionnelle est, le plus souvent, d'intégrer le marché du travail. Aussi, il va de soi que toute démarche d'orientation doit tenir compte des besoins de la société. Cependant, il faut bien comprendre que, pour l'individu, s'orienter ne signifie pas seulement obtenir un emploi, mais constitue plutôt une projection de son identité personnelle dans une activité professionnelle.

Chaque métier ou profession se présente comme une structure d'exigences définies par les activités qu'il nécessite, les outils utilisés, les objets sur lesquels il porte, le lieu où il se déroule et les buts qui y sont poursuivis. Chaque métier ou profession représente un potentiel de satisfaction dans la mesure où sa structure d'exigences correspond à la structure personnelle de l'individu. Il faut bien comprendre que, pour l'individu, s'orienter ne signifie pas uniquement obtenir un emploi mais constitue plutôt une projection de son identité personnelle dans une activité professionnelle.

La compétence tout autant que la satisfaction et la stabilité au travail dépendent largement de la congruence entre la personnalité de l'individu et l'environnement dans lequel il travaille. Mentionnons simplement qu'un des principes sous-jacents à la théorie de Holland sur le développement vocationnel et les choix de carrière, est à l'effet que la satisfaction, la stabilité et le succès sur le plan vocationnel dépendent de la congruence entre la personnalité de l'individu et l'environnement dans lequel il travaille (Bujold, "Choix professionnel et développement de carrière, théories et recherches", 1989, p. 32).

La vie professionnelle est une constituante fondamentale de l'identité de la personne et les changements majeurs ne vont pas nécessairement de soi. Les processus psychologiques qui régissent les choix professionnels sont les mêmes que ceux qui régissent les choix personnels. La place d'un emploi dans la vie professionnelle correspond à la place d'un conjoint dans la vie personnelle: ça n'est pas nécessairement interchangeable, on ne s'en sépare pas facilement et ça ne fait pas le même effet si on quitte volontairement ou si on est limogé; on peut s'y accrocher pour des raisons économiques ou par crainte de ne pas en trouver un autre, on peut avoir de la difficulté à s'adapter au changement ou rechercher constamment le changement... La comparaison pourrait se poursuivre ainsi pour chacun des aspects de la vie professionnelle et de la vie de couple. S'orienter et se réorienter, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît aux yeux d'une personne qui n'est pas affectée par la situation.

Il faut aussi bien comprendre que la difficulté à se fixer un objectif professionnel est un problème majeur affectant le cheminement scolaire et professionnel. Sans objectif professionnel, on ne s'inscrit pas à un programme de formation qualifiante ou on en décroche à la moindre difficulté. Aucune mesure extérieure à l'individu ne peut pallier à l'absence d'objectifs professionnels, ou de sens, dans une démarche qui touche directement à son identité.

De plus, il nous apparaît important de souligner que l'indécision des élèves, jeunes adultes et adultes, n'est pas reliée uniquement à l'âge (trop jeunes ou crises de l'âge adulte), ou au peu d'informations adéquates sur les programmes et le marché du travail. Dans son étude sur "L'indécision vocationnelle chez les étudiants(es) de niveaux collégial et universitaire: éléments de diagnostic", Hamel (dans CONNAT 8, 1985) présente un schème de classification des difficultés associées à la prise de

décision de carrière. Ce schème est basé sur une évaluation de la capacité de la personne à progresser dans le processus de prise de décision et définit en quatre syndromes majeurs les différents niveaux de difficultés observés chez les clientèles.

Les deux premiers syndromes d'indécision surviennent lorsqu'il y a présence d'une anxiété situationnelle; ils peuvent être à caractère spécifique ou à caractère multiple. Dans le premier cas, la personne possède les ressources personnelles lui permettant de prendre des décisions, elle a simplement besoin d'aide pour évaluer la qualité de sa démarche, valider son choix et élaborer des stratégies d'implantation pour réduire l'anxiété d'anticipation. Dans le cas du syndrome d'indécision à caractère multiple, l'anxiété est plus importante et amène des comportements compromettant l'engagement et la progression dans le processus de prise de décision. Le recours rapide au statu quo ou à un changement sans conflit (solution de rechange), l'évitement par la remise à plus tard ou le transfert de la responsabilité, l'hypervigilance amenant un état de panique et la recherche frénétique d'une solution, en constituent des manifestations et nécessitent une intervention personnalisée plus importante pour permettre l'adoption de comportements plus adéquats.

Quant aux deux autres syndromes, qualifiés de disposition à l'indécision, ils peuvent être à caractère situationnel ou à caractère personnel. Dans un cas, un choc peut être provoqué par un refus dans un programme d'études, par un licenciement ou toute situation échappant au contrôle de la personne et compromettant la réalisation de ses plans. Il s'en suit une période de crise qui doit être résolue pour que la personne retrouve un certain équilibre et puisse s'engager dans un nouveau cycle de prise de décision. Quant au syndrome de disposition à l'indécision à caractère personnel, il affecte plus particulièrement les personnes ayant une identité floue et de faibles compétences interpersonnelles. Dans de tels cas, une aide personnelle soutenue permet de jeter les bases d'une identité plus solide et s'avère essentielle pour le succès de la démarche d'orientation.

Il apparaît que les difficultés d'orientation peuvent être de tout ordre et nécessiter des interventions fort différentes selon le diagnostic posé.

Les jeunes adultes

Par ailleurs, nous constatons que les problèmes d'orientation des jeunes adultes sont plus fréquents et atteignent un plus grand nombre d'entre eux. Nous sommes particulièrement préoccupés par les difficultés qu'ils éprouvent à acquérir un sens de l'identité, à se projeter dans le futur, à formuler des projets, et à poursuivre l'atteinte de leurs objectifs personnels et professionnels en faisant face aux obstacles inhérents à la vie. Nous croyons qu'une amélioration de la situation de l'emploi leur amènerait un peu d'espoir, mais nous croyons aussi qu'ils ont besoin d'un encadrement beaucoup plus soutenu, encadrement dont ils ne bénéficient pas actuellement dans le réseau collégial.

Les jeunes ont besoin de développer une structure personnelle leur permettant de faire face au spectre des dangers qu'on leur rappelle constamment (pollution, cancer, sida, divorce, chômage, etc.) et de se retrouver devant la complexité de plus en plus grande et les changements rapides du marché du travail. Ils sont de plus en plus inquiets pour leur avenir, ont de plus en plus besoin d'aide pour s'orienter alors qu'ils en reçoivent de moins en moins compte tenu de la diminution des services d'orientation dans l'ensemble du réseau scolaire.

Le sociologue Guy Rocher, dans une entrevue rapportée dans "L'infomane" de novembre 1991, traite abondamment de l'orientation professionnelle en rapport avec la question du décrochage. Il indique que le phénomène du décrochage scolaire est certainement tributaire du fait que plusieurs jeunes sont mal orientés et ne sont pas assez aidés dans leurs choix, ni au secondaire, ni au collégial, ni à l'université. Il déplore le fait que l'on n'ait pas fourni aux jeunes l'aide des conseillers d'orientation et qu'on n'ait pas développé ce système tel que préconisé par le rapport Parent. Il termine d'ailleurs l'entrevue en affirmant "qu'une des solutions serait définitivement de développer un meilleur système d'orientation".

Pour sa part, le Conseil du patronat du Québec note, dans sa récente étude sur la formation professionnelle des jeunes (septembre 1991), que l'incertitude des jeunes quant à leur choix professionnel constitue un facteur intervenant nécessairement dans la baisse du nombre d'inscrits en formation professionnelle. Il recommande d'ailleurs "que les commissions scolaires et les collèges veillent à mettre en place les outils qui permettront aux élèves de faire les

meilleurs choix en améliorant les services d'orientation professionnelle et en s'assurant des compétences de ceux et celles qui les dispensent" (p. 37).

Nous pourrions citer de nombreuses autres sources en provenance tant du milieu de l'éducation que du milieu de la main-d'oeuvre, des représentants du patronat, des syndicats, des groupes de jeunes, des médias d'information, etc., soulignant les problèmes d'orientation affligeant toutes les couches de la population. Tel n'est pas notre but, nous voulons simplement rappeler que, sur cette question, il y a actuellement consensus entre tous les partenaires socio-économiques pour reconnaître l'importance de ce problème et réclamer une aide à l'orientation.

En ce qui concerne plus spécifiquement les collèges, le Conseil supérieur de l'éducation, dans son Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé: "Le rapport Parent, vingt-cinq ans après", soulignait qu'un des traits marquants des cégeps actuels concerne "l'allongement du temps d'exploration personnelle des étudiants et le report du moment des décisions d'orientation". Il ajoute également que "pour un nombre imposant d'étudiants, le collège est devenu un lieu d'orientation et de maturation. Paradoxalement, on a pu observer, au cours des dernières années et comme un effet direct des compressions budgétaires, une diminution des services aux étudiants, notamment dans les secteurs de l'orientation". (p. 99)

Le Conseil des collèges accorde aussi beaucoup d'importance aux questions d'orientation dans son rapport, l'aide à l'orientation faisant même l'objet du "premier changement" proposé pour rénover la formation préuniversitaire et l'ajuster aux exigences d'aujourd'hui et de demain (p. 172). Cependant, il nous apparaît y avoir confusion entre les difficultés d'apprentissage et les difficultés d'orientation, entraînant ainsi des pistes de solutions questionnables.

Il s'avère important de préciser d'une part, que les difficultés d'apprentissage ne sont pas toujours occasionnées par une mauvaise orientation mais peuvent être reliées à des acquis antérieurs insuffisants, à des méthodes de travail inefficaces (prise de notes, préparation aux examens, stratégie d'études, etc.), à des problèmes personnels (santé physique ou mentale, finances, famille, relations interpersonnelles, etc.), à une anxiété excessive ou à une combinaison de ces facteurs affectant

l'intégration aux études collégiales. Ces difficultés peuvent toutefois occasionner des problèmes d'orientation en empêchant l'élève d'atteindre ses objectifs professionnels, si l'élève ne reçoit pas une aide appropriée. D'autre part, une mauvaise orientation, ou une orientation incertaine, ne provoquera pas nécessairement des difficultés d'apprentissage affectant la réussite des études.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que les résultats du "Programme d'intégration aux études collégiales", expérimenté au Cégep de Sainte-Foy depuis 1989, révèlent que les élèves du programme ont un meilleur rendement scolaire, moins d'échecs et d'abandons et changent moins fréquemment de programme que ceux du groupe contrôle. Il semble que les élèves en difficultés d'apprentissage ne recevant pas d'aide personnelle ont tendance à changer de programme "sans conviction", simplement pour tenter leur chance ailleurs; ce faisant, ils déplacent simplement le problème, sans toutefois le résoudre.

Un autre "Projet d'intégration des étudiants(es) en difficultés d'apprentissage", expérimenté au Cégep de Trois-Rivières en 1989, fait ressortir que les problèmes, identifiés d'abord comme des problèmes d'apprentissage, se sont avérés être d'abord des problèmes personnels et des problèmes d'orientation, et qu'une fois ces problèmes en voie de solution, le cognitif a eu tendance à prendre toute sa place chez les étudiants, augmentant ainsi le taux de rétention aux études et le rendement scolaire comparativement au groupe témoin. Dans les deux cas, l'équipe d'intervenants était composée de professeurs et de conseillers d'orientation, considérés tous deux essentiels à la réussite du programme.

Il importe donc de bien cerner la cause du problème avant de proposer un programme d'intervention car les deux types de difficultés font appel à des solutions différentes bien qu'elles se manifestent souvent par les mêmes comportements (démotivation, anxiété, sous-rendement scolaire, etc.). Il importe également que les équipes d'intervenants comprennent des conseillers d'orientation habilités à poser un diagnostic approprié, à prévoir et à fournir un encadrement adéquat compte tenu que les problèmes d'orientation et les problèmes personnels peuvent être la cause des difficultés d'apprentissage ou en être la résultante.

La Commission des affaires étudiantes de la Fédération des cégeps, dans son rapport sur "L'intégration des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants" (1990), signale que la décision de poursuivre ou d'abandonner des études collégiales ne peut découler de facteurs isolés, mais provient au contraire de l'ensemble des facteurs institutionnels et organisationnels qui composent son environnement ainsi que des facteurs personnels et des motivations qui caractérisent chacun. La qualité des services, dont les services d'orientation, est considérée comme un facteur de motivation à s'intégrer et à réussir (p. 27).

Nous croyons fermement que l'ajout de ressources additionnelles pour assister les jeunes adultes dans leur orientation réduira la durée de la période d'exploration et de doutes de nombre d'entre eux, améliorera les choix et diminuera la fréquence des changements de programme. Cependant, il ne faudrait pas croire que l'exploration et les changements de programme vont disparaître pour autant au niveau collégial. Il ne fait pas de doute que les jeunes en provenance du secondaire ont à vivre une transition qui demeurera problématique pour un certain nombre d'entre eux, et qu'ils sont à une étape de quête de leur identité qui provoque de la confusion chez certains. Ils sont à une période où ils changent et se découvrent constamment, et ils vivent à une époque où tout change rapidement, y compris les messages extérieurs et les besoins du marché du travail. Ils doivent donc se réajuster constamment pour tenir compte de nouvelles données sur eux-mêmes et sur l'environnement dans lequel ils évoluent. Les changements d'orientation qui en découlent constituent un phénomène normal et tout à fait sain.

On constate que la jeune génération vit dans le monde de l'instantané, elle est à la recherche de l'immédiateté et de l'intensité, ayant peu d'objectifs éloignés clairs. Les effets sur l'orientation sont directs, l'orientation étant ramenée à des choix à court terme. Dès lors, il est normal de se réajuster constamment et de repréciser ses objectifs. De plus, les jeunes adultes se font rappeler régulièrement qu'ils vont changer de carrière au moins cinq fois dans leur vie compte tenu de l'évolution des besoins en main-d'oeuvre. Dans un tel contexte, spontanément, ils ne peuvent qu'envisager des choix à court terme. Une des conséquences de cette situation est que, règle générale, nous devons consacrer plus de temps à un même individu pour

l'habileter à se projeter à plus long terme et à s'engager réellement dans sa carrière. Nous devons l'aider à faire une synthèse, à trouver les liens organisateurs de son expérience individuelle, éléments fondamentaux pour développer le sens de sa propre direction.

En réalité, les ressources actuelles en orientation permettent de rencontrer certains élèves pendant une durée moyenne de deux à quatre heures chacun, ce qui s'avère nettement insuffisant dans certains cas. D'autres n'ont jamais accès aux services d'orientation parce qu'ils ne sont pas classés comme prioritaires au moment où ils auraient besoin d'une consultation (par exemple, dans certains collèges à la session d'hiver, les élèves de la quatrième session du secteur général sont considérés comme une clientèle prioritaire parce qu'ils doivent faire leurs demandes d'admission à l'université, les autres étant invités à revenir à la session suivante).

Les adultes

Les adultes qui désirent reprendre des études ne s'y retrouvent pas plus que les jeunes. Aujourd'hui, il ne suffit plus de se connaître et de connaître les métiers et professions pour planifier sa carrière, il faut aussi tenir compte des dynamiques politique, sociale et économique d'un environnement en perpétuel changement afin de savoir où se trouvent les ouvertures et lesquelles ont le plus de chance de se développer. Dans ce contexte, où des opportunités existent mais sont difficiles à trouver et à évaluer, où le lien entre l'individu et les nombreux programmes offerts selon plusieurs modalités sont difficiles à faire, les besoins en orientation sont ressentis d'une façon particulièrement aiguë. Pourtant, encore une fois, nous avons assisté à une baisse des effectifs des services d'orientation à l'éducation des adultes au cours des dernières années. Et, plus encore, les services d'orientation pour les adultes inscrits sont même totalement inexistants dans plusieurs collèges.

Alors qu'on incite les adultes à se recycler constamment, ils n'ont généralement accès à aucun service d'orientation avant de s'inscrire dans un programme de formation. Les risques sont grands que les abandons et les changements de programme soient nombreux parmi cette clientèle, ce que nous observons d'ailleurs. Nous avons également observé que lorsque les adultes ont accès à des services d'orientation avant de s'inscrite, la durée de la consultation est

généralement moins longue. En effet, lorsqu'ils ont dû s'inscrire à un programme de formation avant d'avoir accès à ces services, leur choix n'a pu être validé auparavant et les inquiétudes ont grandi quant à la pertinence de leur choix, quant au risque de perdre du temps, entraînant une durée de consultation plus longue, sans compter des changements d'orientation qui auraient pu être évités. La rentabilité économique d'offrir des services d'orientation à tout adulte qui désire s'inscrire dans un programme de formation collégiale apparaît très évidente.

Par ailleurs, il faut évidemment prendre en considération la situation particulière des adultes en ce qui a trait à leurs réalités. Ils ont souvent des responsabilités familiales et personnelles causant des difficultés pour concilier les études avec les autres obligations. Ils disposent souvent d'un temps limité et sont parfois même dans une situation d'urgence pour se requalifier pour un nouvel emploi. Ils ont parfois des ressources financières limitées. Ils vivent également des difficultés d'apprentissage reliées au fait qu'ils ont quitté les études depuis longtemps. Ceux et celles qui s'inscrivent à un programme régulier, le jour, peuvent aussi vivre des difficultés d'intégration au sein d'un collège avec une population comportant de nombreux jeunes adultes. L'encadrement dont ils auraient besoin pour mener leurs études à terme est actuellement très limité et, souvent même, inexistant dans certains collèges.

Quelques obstacles systémiques à l'orientation

Certains facteurs de l'organisation et de l'administration des programmes de formation collégiale peuvent occasionner des difficultés particulières au niveau de l'orientation de ses clientèles.

Ainsi, le contingentement dans certains programmes, particulièrement au secteur technique, empêche des personnes de réaliser leurs projets professionnels. Leurs choix pouvaient être fondés, réalistes et leur chance de succès très bonne, cependant l'accès au programme de leur choix leur est refusé pour des raisons de contingentement. Elles peuvent se voir offrir un second choix de programme mais plusieurs d'entre elles y entreront "en attendant" de pouvoir entrer dans le programme de leur choix. Ces personnes tenteront leur chance à nouveau, au risque d'être refusées à nouveau, moment où elles devront faire face à une dure réalité et se réajuster en conséquence. D'autres

abandonneront tout projet d'études et tenteront de se trouver un emploi avec leurs qualifications actuelles, souvent minimales. Afin de minimiser les effets négatifs de cette situation, ces personnes devraient avoir accès à de réels services d'orientation et non pas seulement se voir offrir l'accès à d'autres programmes qui risquent de ne pas répondre à leurs objectifs professionnels.

Par ailleurs, il est également difficile de ne pas tenir compte du fait que les objectifs de certains programmes actuels de l'enseignement collégial ne sont pas clairs. Dans de telles conditions, il est difficile d'exiger aux élèves de ces programmes de définir clairement leurs objectifs personnels et professionnels dans la poursuite de tels programmes.

De plus, certains programmes techniques de l'ordre d'enseignement collégial chevauchent carrément des programmes professionnels de l'ordre secondaire, alors que d'autres chevauchent des programmes professionnels de l'ordre universitaire. Il y aurait lieu d'harmoniser les programmes des différents ordres d'enseignement de façon à les distinguer clairement, tant au niveau du contenu que des objectifs et des emplois subséquents. Cet imbroglio n'est certes pas de nature à faciliter les choix d'orientation.

La différenciation et l'harmonisation des différents ordres d'enseignement en formation professionnelle permettraient l'établissement de passerelles entre ces niveaux et favoriseraient une approche de formation continue. De réelles passerelles faciliteraient une orientation progressive et donneraient accès aux programmes professionnels beaucoup plus tôt en enlevant les risques de se retrouver dans un cul-de-sac. En effet, les programmes de formation professionnelle du secondaire et du collégial sont souvent perçus comme des voies terminales ne permettant pas le passage au niveau supérieur sans compléter des préalables du secteur général. Nous croyons qu'il y a lieu de prévoir des voies d'accès d'un ordre d'enseignement à l'autre pour les programmes de formation professionnelle.

RECOMMANDATIONS

La formation collégiale

La formation collégiale s'inscrit dans un contexte social et ne peut pas faire fi des besoins du marché du travail, ni de ceux des individus. Sans être assujettie à tous les impératifs qu'on voudrait lui imposer, elle doit cependant tenir compte de la réalité dans laquelle elle s'inscrit.

6. **En ce sens, la formation collégiale doit privilégier une approche plus globale et plus substantielle que les qualifications directes pour les emplois prévus par les besoins du marché du travail.** Elle doit être conçue comme un processus continu, à savoir elle n'est jamais finale bien qu'elle comporte des étapes pouvant mener au marché du travail. Elle doit donc fournir à l'individu les outils pour la prise en charge de son propre développement ultérieur et pour la maîtrise de sa contribution professionnelle.

3 **La formation doit aussi comporter un certain équilibre permettant des apprentissages suffisamment fondamentaux et transférables pour assurer une certaine polyvalence, et des apprentissages suffisamment fonctionnels pour assurer l'accomplissement d'un rôle professionnel.**

Une réelle formation de base développe les habiletés personnelles nécessaires à toute spécialisation (profondeur d'un champ disciplinaire) et à la polyvalence (largeur du domaine disciplinaire). Les contenus varient constamment et doivent servir de prétexte pour développer les mécanismes de pensée et d'actions, d'outils pour développer des perspectives plus larges que la seule spécialisation. Compte tenu des besoins actuels, il est essentiel que la formation postsecondaire développe la capacité d'aller plus loin que ce qui est appris en cours de formation. L'intégration, la prospective, l'interdisciplinarité, les connexités doivent faire partie des perspectives envisagées.

3 **Les connaissances doivent être mises en relation et ce, d'autant plus que le morcellement des programmes de formation par matière atténue considérablement la perception des liens qui existent entre elles et leur pertinence respective. Certains chercheurs proposent que chaque cours soit construit autour de quatre éléments:**

- **situer la connaissance dans une problématique liée au développement historique de nos connaissances (histoire),**
- **présenter les connaissances actuelles selon les problématiques retenues dans les disciplines (science),**
- **enseigner comment on s'y prend pour résoudre des problèmes dans la discipline abordée (technologie),**
- **et finalement amener à réfléchir sur les activités humaines (philosophie).**

(Saint-Onge, Michel, "Apprendre c'est penser", Vie Pédagogique 77, mars 1992, p.16-21.)

On veut souvent simplifier l'apprentissage en isolant les composantes du savoir mais on peut aussi les simplifier en les intégrant dans un tout cohérent et en situant les éléments par rapport à ce tout.

L'aide directe et indirecte à l'orientation

Les pistes d'action envisagées par le Conseil des collèges pour l'aide à l'orientation peuvent constituer des pistes à explorer. Cependant, elles sont parfois présentées d'une façon qui risque d'en compromettre les résultats par un côté un peu mécaniste, ne tenant pas compte des conditions essentielles à son succès. Alors que le rapport Parent présentait l'orientation comme le pivot de la formation collégiale, le rapport du Conseil le présente plutôt comme un problème à résoudre, enlevant ainsi la dynamique d'un processus propre à tout être humain. Il ne faudrait pas oublier que c'est aussi cette dynamique qui est la base du développement des ressources humaines d'une société et qui mobilise les gens à passer à l'action pour apporter leur contribution à cette société. **Fournir les ressources appropriées, pour permettre à chaque individu de donner une direction et un sens à sa formation, constitue certes un investissement rentable tant pour l'avenir de la société que pour l'avenir des individus qui la composent.**

La vision qui prévaut fréquemment à l'effet qu'il vaut mieux investir dans des projets de nature économique pour créer de l'emploi, car s'il y a beaucoup d'emplois il n'y aura plus de problème d'orientation, est un peu simpliste. C'est oublier de considérer le spectre plus ou moins étendu des emplois qu'une personne peut occuper. C'est également oublier que d'avoir beaucoup de possibilités n'entraîne pas nécessairement la capacité de faire des choix.

Un but ne peut être imposé de l'extérieur, toute personne doit s'approprier ses buts pour qu'ils deviennent significatifs et mobilisateurs.

Tout comme le Conseil des collèges (p. 173), nous croyons que **des efforts et des ressources doivent être investis, au secondaire, dans diverses actions qui permettraient aux jeunes de mieux préciser leur orientation scolaire et professionnelle.** Cependant, nous croyons qu'une attention particulière doit être accordée à **tous les élèves, et ce dès leur entrée,** dont l'orientation ne relève pas d'un choix ferme ou éclairé et non pas seulement à ceux qui s'orientent vers des études préuniversitaires. Nous croyons qu'il est aussi dommageable, pour la société et pour l'individu, qu'un individu s'engage aveuglément dans un programme de formation professionnelle.

Nous croyons que **les "élèves à risque" et ceux dont les motivations pour les études collégiales sont imprécises devraient avoir accès à des ressources professionnelles en orientation pour les aider à préciser leurs motivations et leurs difficultés.** Nous croyons que de telles ressources doivent être accessibles à tous les élèves, et non pas seulement aux candidats aux études préuniversitaires. **Si nous désirons faciliter l'accès aux études techniques, nous devons aussi investir des ressources pour assurer des services permettant à ces candidats de préciser leurs motivations et d'obtenir de l'aide pour faire face aux difficultés qui pourraient entraver la réussite de leur projet professionnel.**

Nous sommes en désaccord avec l'idée d'orienter automatiquement vers une propédeutique ou des activités d'exploration les candidats jugés "élèves à risque ou à motivation douteuse". Les expériences montrent que de telles activités sont beaucoup moins efficaces lorsqu'elles sont obligatoires que lorsqu'elles sont volontaires. De plus, il est illusoire de penser que nous pouvons déterminer, pour les candidats, le moment où ils "deviendront sûrs de leur choix et adéquatement motivés". Aucun programme d'exploration ne peut prétendre à un tel résultat surtout s'il n'est pas intégré dans une démarche d'orientation plus large. L'exploration n'a aucune résonance si elle n'est pas précédée par une étape de questionnement sur soi permettant de baliser l'exploration, et si elle n'est pas suivie d'une intégration de ces nouveaux éléments pour leur donner une signification personnelle.

9.2

Le cheminement vocationnel est une démarche essentiellement individuelle et il ne peut être déterminé par l'extérieur; il peut être aidé, stimulé mais jamais imposé. **Il faut intensifier les services d'orientation mais imposer un programme de propédeutique ou d'exploration uniforme à tous les élèves à risque ou incertains serait contre-productif car contraire aux buts d'autodétermination visés par une orientation motivante et mobilisante.** Une propédeutique ou un programme d'exploration ne garantissant pas une attention particulière au cheminement personnel produira des résultats mitigés qui pourront être provoqués par le hasard ou le simple passage du temps, ou des résultats contraires en provoquant un abandon, une fuite ou une résistance. **Des projets de ce type peuvent être offerts sur une base volontaire, accompagnés d'un support individuel, mais jamais imposés.**

Par ailleurs, il ne faudrait pas croire que d'inclure des cours d'orientation dans les programmes de propédeutique ou dans les programmes exploratoires réglera les problèmes d'orientation vécus dans les collèges. Le processus d'orientation se prête très mal à la formule des cours trimestriels; l'orientation demeure un cheminement personnel ayant ses impératifs. On ne pourra jamais établir un tempo de groupe classe respectant les tempos des individus du groupe alors que le moment d'une intervention ou d'une expérience est crucial dans l'orientation. Sans cela, l'intervention, l'expérience ou l'information transmise n'ont aucune signification et ne stimulent en rien le développement vocationnel des personnes visées.

L'expérience a d'ailleurs été tentée au niveau secondaire avec les cours d'Éducation au choix de carrière et les résultats ne militent pas en faveur de l'application d'une telle formule au niveau collégial. Nous constatons que les élèves ont reçu des cours, en soi pertinents mais que bien souvent ils n'ont rien retenu des informations reçues car elles n'avaient aucune signification pour eux à ce moment-là. Le rythme déterminé par cette formule ne correspond pas au rythme individuel d'un processus aussi personnel et ne fait que ressortir l'importance du "timing" et d'un encadrement adéquat par des ressources professionnelles en orientation. Les expériences du secondaire concernant l'exploration technique ne semblent pas non plus avoir donné des résultats probants en cette matière et n'ont aucunement stimulé la maturité vocationnelle. De tels programmes peuvent simplement constituer une autre voie d'attente au collégial. Dans ces conditions, **nous croyons préférable d'utiliser les programmes réguliers comme**

programmes exploratoires et d'offrir un encadrement adéquat et des services d'orientation; les programmes réguliers auraient au moins le mérite de permettre d'explorer un vrai programme et de constituer un vrai test de la réalité.

En plus de ces quelques commentaires sur les propositions du Conseil des collèges quant à l'aide à l'orientation, nous croyons que de nombreuses mesures pourraient améliorer grandement la situation et en conséquence nous recommandons les mesures suivantes:

- Investir des ressources supplémentaires, au secondaire, pour mettre en place diverses actions pour aider les jeunes à mieux préciser leur orientation scolaire et professionnelle.

- Offrir des services d'orientation à toute personne qui désire s'inscrire dans un programme de formation collégiale lorsqu'elle en manifeste le besoin et qu'elle n'a pas déjà accès à de tels services dans son milieu.

- Investir des ressources suffisantes pour permettre l'accès à des services d'orientation à tout élève inscrit à l'enseignement collégial et ce, dès le début de sa formation.

- Mettre en place un système de reconnaissance des acquis de formation à la grandeur du réseau collégial pour faciliter l'accès à la formation continue et éviter les dédoublements de formation.

- Offrir des stages dès le début de la formation technique ou, tout au moins, intégrer des objectifs d'apprentissage pratiques favorisant le contact avec le marché du travail.

- Différencier et harmoniser les programmes de formation professionnelle des trois ordres d'enseignement pour éviter les chevauchements et établir des voies d'accès pour faciliter le passage d'un ordre à l'autre.

- Revoir les programmes de formation pour formuler les objectifs en termes de compétences à acquérir plutôt qu'en termes d'acquisitions de savoirs disciplinaires.

- Prévoir l'organisation de groupes stables pour favoriser l'intégration des nouveaux élèves et fournir les ressources humaines nécessaires à leur encadrement (tutorat, counselling personnel et d'orientation).

4.3 - Privilégier l'approche programme pour favoriser le développement de l'identité professionnelle.

- Harmoniser les programmes sociaux pour permettre le retour aux études à temps plein des personnes bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social.

Outre les consultations directes offertes aux élèves, de nombreuses actions sont possibles pour les conseillers et conseillères d'orientation. En leur donnant les moyens de jouer pleinement leur rôle d'expert-conseil auprès des différentes instances du réseau collégial, il est possible de rendre les collèges plus "orientants". Nous vous citons ici des exemples d'actions qui ont déjà été expérimentées dans l'un ou l'autre des collèges québécois. Toutes ces actions ont apporté une contribution précieuse mais elles demeurent toutes exceptionnelles compte tenu de l'ampleur de la tâche et du nombre extrêmement limité de conseillers et de conseillères d'orientation dans le réseau collégial. Nous croyons qu'une augmentation des ressources professionnelles en orientation permettraient de mettre en oeuvre des actions prometteuses.

Actions possibles par les conseillers et conseillères d'orientation

- Rencontrer les élèves ayant besoin d'une aide personnalisée concernant l'orientation, l'adaptation et l'aide à l'apprentissage (individuellement ou en groupe).

- A partir des consultations individuelles et de groupes, ressortir les problèmes systémiques et des problèmes particuliers (ponctuels ou récurrents) et les transmettre aux instances concernées afin d'envisager avec eux des interventions pertinentes pour modifier la situation problématique.

- Offrir des ateliers sur des thèmes reliés à l'orientation, l'adaptation et l'aide à l'apprentissage.

- Établir des liens avec les employeurs pour qu'ils viennent rencontrer les élèves et que les élèves puissent aller les rencontrer dans les milieux de travail.

- Organiser des activités de parrainage entre des gens en emploi (anciens élèves) et des élèves.

- Organiser des journées-carrières, des conférences, des visites industrielles accompagnées d'activités d'échange pour permettre l'intégration des informations recueillies à ces occasions.

- Organiser des sessions d'information et d'accueil pour les nouveaux élèves afin de les familiariser avec leur programme, le milieu et ses ressources et leur fournir une instrumentation pour bien démarrer.

- Soutenir et stimuler la participation des parents, notamment par l'organisation de conférences, de rencontres (avec les parents et les comités de parents) et la préparation de brochures sur les différents aspects de l'orientation scolaire et professionnelle et la réussite scolaire de leurs enfants.

- Organiser des rencontres avec les groupes de première session pour faire le point sur leurs objectifs professionnels et les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

- Organiser des rencontres avec les groupes de troisième session du secteur préuniversitaire pour préparer leurs choix de programmes universitaires.

- Organiser des rencontres avec les groupes de cinquième session du secteur technique pour faire le point sur leur cheminement professionnel et préparer leur insertion au marché du travail.

- Intervenir dans les cours d'initiation à la profession des programmes techniques pour aider les élèves à faire le point sur leur choix.

- Intervenir auprès des instances statutaires du collège (conseil d'administration, comité exécutif, régie administrative, directions générale et pédagogique, commission pédagogique, etc.) pour suggérer différents moyens de rendre le collège plus orientant.

- Fournir une expertise-conseil auprès des professeurs en ce qui concerne l'encadrement des élèves aux prises avec des difficultés personnelles ou scolaires.

- Fournir une expertise conseil auprès des départements afin de prévoir notamment, un moment de réflexion sur l'identité professionnelle au moment des stages ou d'activités particulières, de fournir une sensibilisation à la problématique des filles dans certains programmes techniques, etc.

- Alimenter les professeurs du secteur préuniversitaire quant aux carrières reliées à la discipline qu'ils enseignent de façon à ce qu'ils abordent ces questions avec les élèves et suscitent une réflexion sur leur orientation par le biais du lien entre cette discipline et le travail.

- Sensibiliser les professeurs à l'importance de situer la place de la discipline qu'ils enseignent dans l'évolution du monde et de parler de l'histoire de la discipline afin d'aider les élèves à acquérir le sens du temps et les aider ainsi à se projeter dans le futur.

- Mettre sur pied des réseaux d'entraide vocationnelle par les pairs.

- Mettre sur pied des programmes de dépistage des élèves en difficulté et prévoir les programmes d'intervention appropriés.

- Constituer des équipes volantes d'aide à l'apprentissage et répondre aux besoins ponctuels d'un groupe programme ou d'un groupe classe lorsque le besoin se fait sentir.

- Mettre sur pied des programmes particuliers pour les adultes effectuant un retour aux études après plusieurs années d'absence.

- Mettre sur pied des centres de bilan de carrière pour les adultes désirant faire un retour aux études.

Pour mettre en place de telles actions, il faudra cependant investir dans les services d'orientation et augmenter les ressources humaines. Nous croyons que la seule façon d'assurer des services adéquats, et même un minimum de services dans certains collèges, est de réserver une enveloppe budgétaire spécifique pour les services d'orientation.

CONCLUSION

La Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec espère depuis longtemps la mise en place d'un véritable système d'orientation dans le réseau collégial. Nous espérons que nos commentaires serviront à éclairer les choix que le gouvernement s'apprête à faire en cette matière.

Le titre de notre mémoire: "Au coeur de la formation et des besoins du marché du travail: la personne et ses choix de carrière" résume assez bien la place que prend l'orientation scolaire et professionnelle dans la dynamique de la société.

Tout au long de ce mémoire, nous avons abondamment illustré que l'orientation est l'élément essentiel qui motive et anime les personnes à s'engager dans un programme de formation, à y réussir et à s'intégrer au marché du travail. Nous croyons fermement que d'investir dans des ressources professionnelles en orientation permettra au réseau collégial d'atteindre ses objectifs plus efficacement et de façon plus satisfaisante pour les personnes qui le fréquentent.

Nous avons également tenté de faire ressortir un certain nombre d'actions à mettre en place pour rendre les collèges plus orientants et pour aider les personnes à ce niveau. Il y en aurait évidemment d'autres à développer et nous pouvons vous assurer de l'entière collaboration des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour ce faire.